



RÈGLEMENT À L'ATTENTION DES ADHÉRENTS

GALA 2023

Samedi **3** et dimanche **4** juin 2023

Répétition générale

Samedi après-midi 3 juin 2023

Les demandes d'inscription sont étudiées et projetées par l'équipe DLE selon un planning PREVISIONNEL qui indique les jours selon les cours (voir tableau tarifs). Les horaires seront définis ultérieurement.

Le planning de cours sera actualisé à l'issue des 2 premières semaines de cours selon les inscriptions reçues. Si d'éventuelles modifications horaires induisaient une impossibilité à suivre le cours, le paiement vous serait restitué.

Vous souhaitez adhérer à l'association Danses Loisirs Evasion

Cette association est gérée par des élèves ou parents d'élèves adhérents. L'association souhaite, au plus près des attentes des habitants du territoire de Petit Mars, offrir une ou plusieurs activités artistiques. Son projet est autonome et défini par ses adhérents. Pour assurer un fonctionnement démocratique et transparent, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement ci-dessous. Il est mis en place conformément à l'article 11 des statuts de l'association, rédigé et validé par les membres du Bureau.

Chaque année, **l'Assemblée Générale** de l'association Danses Loisirs Evasion réunit ses adhérents. Nous comptons évidemment sur **votre présence** ; en effet c'est l'occasion de faire un point ensemble sur le projet de l'association c'est-à-dire sur le déroulement des cours et de vous présenter plus généralement la dynamique associative de la DLE.

Nous vous souhaitons la bienvenue, cette association devient aussi la vôtre, à ce titre **vous êtes cordialement invités à exprimer**, au-delà de votre participation à l'Assemblée Générale, vos envies, vos attentes **au sein des commissions mises en place par le Bureau !** Au plaisir d'échanger ensemble !

L'ADHÉSION

Toute personne physique peut faire la demande d'adhérer à l'association aussi bien **pour profiter des activités mises en place** par celle-ci que **pour apporter un soutien**. L'adhésion est considérée comme effective une fois que le Bureau valide l'ensemble du dossier d'inscription complet et que la cotisation est réglée.

ACTIVITÉS

À ce jour l'association **Danses Loisirs Evasion** dispense :

- des activités de danse
- des activités Forme & Bien-Être
- des activités de loisirs

ORGANISATION DES COURS DE DANSE

L'inscription vaut pour la saison entière de septembre 2022 à juin 2023. **Seul un dossier complet* permettra à l'équipe DLE de valider une inscription.** *Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du dossier complet* : * fiche d'inscription + questionnaire de santé + justificatif CAF 2022 (si tarif minoré souhaité) + règlement de la cotisation ; les cours commenceront la semaine du 12 septembre 2022 et se termineront la semaine allant jusqu'au 17 juin 2023 (sauf rattrapage exceptionnel).

- Les cours d'Eveil, Initiation, Jazz, Hip-Hop New Style, Contemporain se termineront par deux galas de danse qui se tiendront les 3 et 4 juin 2023. Il sera demandé dès janvier 2023 de confirmer la participation ou non des élèves au gala. **En cas de participation, les élèves sont tenus d'être présents aux 2 spectacles.**

- Il n'y a **PAS de cours pendant les vacances scolaires** et les jours fériés **(mais il y a cours le 1^{er} samedi de vacances scolaires, les vacances débutant à partir du dimanche)**

- **En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions pour un cours, l'Association se réserve le droit de supprimer un cours ou de le fusionner avec un autre.**

Le planning de cours sera actualisé à l'issue des 2 premières semaines de cours selon les inscriptions reçues. Si d'éventuelles modifications horaires induisaient une impossibilité à suivre le cours, le paiement vous serait restitué.

- Il est rappelé que **pour participer aux cours de danse, il est obligatoire de disposer :**

*de **chaussures d'intérieur propres** pour la Fit Danse ET le Hip-Hop New Style (Eveil, Initiation, Jazz, Contemporain, MUNZ Floor en chaussettes ou pieds nus).

*d'une tenue adaptée (**tenue de sport**) ainsi qu'une **coiffure adaptée (CHEVEUX ATTACHÉS AVANT d'entrer en cours)**.

*ET, **pour le CONTEMPORAIN**, tenue au choix parmi justaucorps avec collant SANS pied OU legging et tee-Shirt proche du corps

Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cas de non-respect d'une des clauses.

En cas d'absence de l'animateur :

- Dans les cas prévus à l'article 6.2 de la convention collective (décès d'un proche, maladie des enfants...) ou d'arrêt maladie de l'animateur, les cours ne seront ni rattrapés, ni remboursés.

-En cas d'annulation pour des causes exceptionnelles et indépendantes de notre volonté (par exemple : mercredis travaillés, conditions climatiques, autres...), les cours ne seront pas rattrapés ni remboursés.

-En cas d'absence prévue par l'animateur, le cours sera rattrapé.

Si l'animateur a eu la possibilité de nous prévenir de son absence, vous en serez **informé PAR MAIL**. Il vous appartient donc de **vérifier régulièrement vos mails (spams, courriers indésirables ...)** **et notamment juste avant un cours. CONSEIL :** ajoutez notre adresse mail www.dle-pm.fr à vos contacts.

En cas d'absence de l'élève :

- Tout trimestre commencé est dû et **toute demande de remboursement nécessite un justificatif médical**. Aussi, pour un certificat médical présenté :

* jusqu'au 31 décembre 2022, il sera procédé au remboursement des 2/3 du montant du cours (hors adhésion)

* du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, il sera procédé au remboursement du tiers du montant du cours (hors adhésion)

RESPONSABILITE – ASSURANCE

- Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'animateur.

- En cas d'absence imprévue de l'animateur, la DLE se dégage de toute responsabilité.

- Du fait du double emploi Assurance Responsabilité Civile des familles, Assurance Extrascolaire..., l'assurance de la DLE ne couvre pas la clause "accidents corporels". Il vous appartient donc de vérifier que vous ou vos enfants êtes bien assurés.

REGLEMENT DE LA COTISATION

-Le paiement de la cotisation prend en compte les cours et l'adhésion.

-L'adhésion à l'association est obligatoire. Une seule par famille suffit ; elle est valable pour toutes les activités de DLE et permet de financer notre affiliation à l'Animation Rurale 44 qui nous apporte aides et conseils. Son coût est de 36 euros (**moitié prix pour les habitants de Petit Mars soit 18€**).

-Le montant de la cotisation est défini dans la fiche de tarification 2022-2023 annexée au présent règlement. La cotisation est payable lors de l'inscription et est due pour la saison sportive entière. Les deux premiers cours vous permettent de valider ou non votre inscription. **A l'issue de la deuxième semaine de cours, sauf avis contraire de votre part, votre inscription sera automatiquement validée.**

-Les seules modalités de règlement de l'inscription acceptées sont **LES CHEQUES BANCAIRES A L'ORDRE DE DLE, LES CHEQUES VACANCES ANCV (uniquement pour les inscriptions reçues avant fin septembre 2022)**. Il y a possibilité de régler en 3 chèques bancaires portant chacun la date du jour de l'inscription. Ces chèques seront successivement encaissés courant octobre 2022, janvier 2023 et avril 2023. Lorsque des membres d'une même famille sont inscrits aux activités de DLE, il est demandé de faire des règlements différenciés (un règlement/élève).

PHOTOS / VIDEOS

L'association DLE se réserve le droit d'utiliser les photos et les vidéos prises lors des activités hebdomadaires ou exceptionnelles (stages, galas, etc.) et à les diffuser par tous les procédés techniques ou informatiques à des fins de communication ou de promotion (site internet, presse, etc.)

BENEVOLAT

- Pour le bien des élèves et le bon fonctionnement de l'association, **la participation de tous les adhérents lors des temps forts de l'année est sollicitée** : gala, assemblée générale, inscriptions, forum des associations, portes ouvertes etc.

DATE ET SIGNATURES, précédées de la mention « lu et approuvé »

Elève

Responsable légal